

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- Exercice 2022



Cadre réservé à la Ville de Mont-sur-Meurthe

Dossier étudié par le Conseil Municipal le : _____

Nom de l'association : _____

Catégorie de l'association : _____

Siège social : _____

Correspondant de l'association : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Pour une association sportive, indiquez la fédération : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE :

Contenus et objectifs de l'action :

Public(s) ciblé(s) :

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Tarif d'entrée :

Descriptif de l'action :

Lieu de la réalisation :

Descriptifs des moyens humains mobilisés :

Partenaires engagés (autres collectivités, financeurs, autres associations ...) :

Coût estimatif de l'opération :

L'association prend-elle en compte des critères de développement durable dans l'organisation de son action ? Si oui lesquels ?

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ représentant l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement correspondant
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposés auprès d'autres financeurs publics
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

Signature :

Document à joindre obligatoire :

- Statuts de l'association,
- Composition du bureau et/ou conseil d'administration de l'association,
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association,
- Budget prévisionnel de l'action voir et Devis (annexe du règlement d'attribution de subvention)
- Compte financier 1 mois après l'action et Facture (annexe du règlement d'attribution de subvention)

Pour toute communication de l'action, le logo de la municipalité devra apparaître

REMARQUES IMPORTANTES

TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR EN MAIRIE 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION

Ces demandes doivent être adressées à :

**Mairie de Mont-sur-Meurthe
4, rue de la Meurthe
54360 MONT-SUR-MEURTHE**